

Rapport des contributions

Bègles - Garonne
du 7 octobre 2023



Agir pour
la biodiversité

bordeaux
euratlantique
Établissement Public d'Aménagement

INTERVENTION DE LA LPO

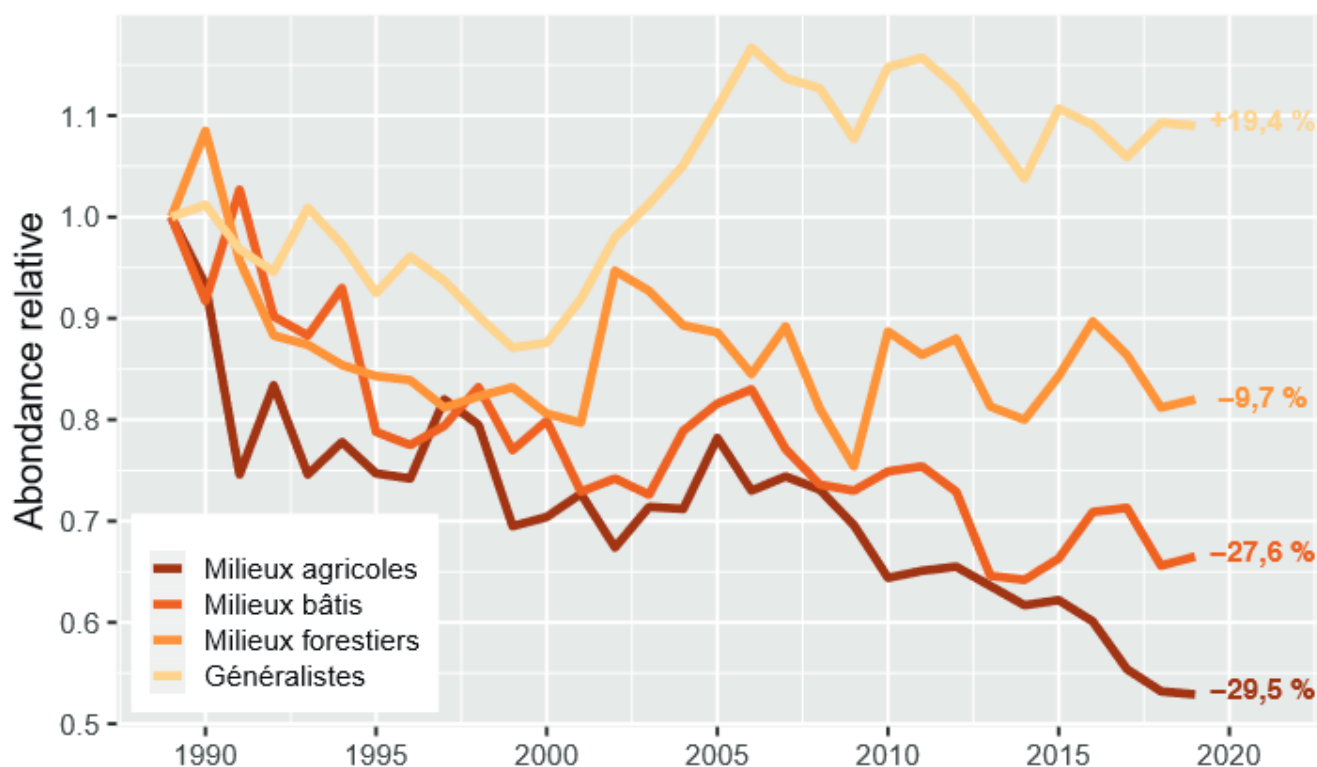
La thématique « Nature en ville »



Forte d'un siècle d'engagement en faveur de la biodiversité, la LPO a formalisé en 2012 une thématique **Nature en ville**. L'objectif est d'associer les connaissances et les compétences des acteurs de l'aménagement urbain à celles de la LPO. Cette dernière coordonne d'ailleurs le programme **Urbanisme-Bâti-Biodiversité** (U2B) qui met en commun des expériences et des travaux menés par de nombreux partenaires sous la forme de guides opérationnels¹.

Comme la plupart des espèces d'oiseaux, celles qui sont liées au bâti enregistrent un déclin alarmant². Pour inverser cette tendance que la LPO encourage tous les acteurs à intégrer la question de la biodiversité dans leurs projets d'aménagement urbain ; qu'ils soient à l'échelle d'un bâtiment ou de toute une ville.

Evolution des indicateurs par groupe de spécialisation

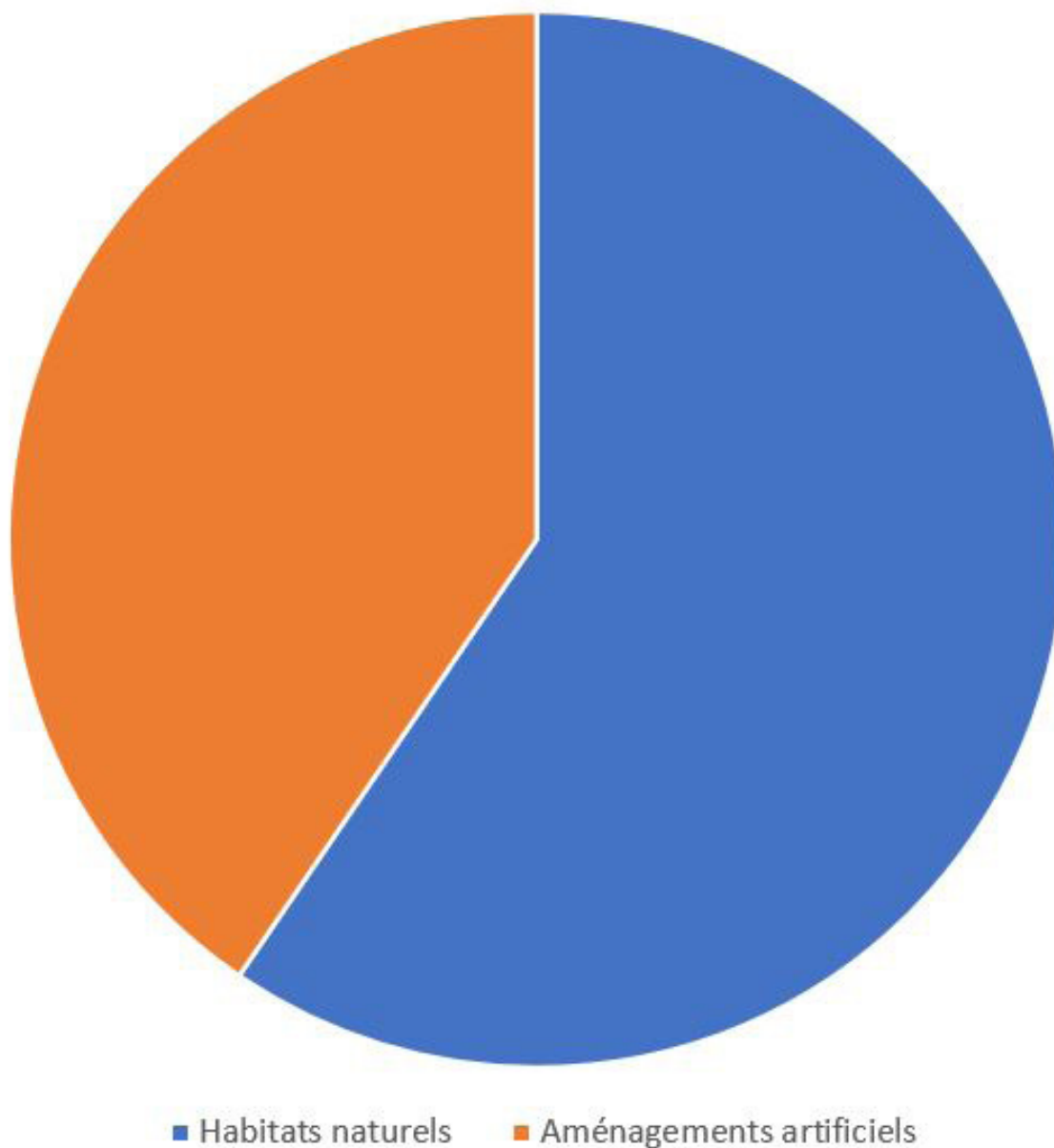


75 espèces sont utilisées pour construire les indicateurs en fonction de leur milieu de spécialisation et permettent d'informer l'état de la nature pour guider les politiques publiques.

Le 7 octobre 2023 s'est tenu un forum des contributions organisé par l'Établissement public d'aménagement (EPA) Euratlantique. Les habitant.e.s de Bègles ont pu découvrir le projet Euratlantique dans leur ville et transmettre leurs avis et requêtes. Présente sur place, la LPO a pu guider les participants et recueillir leurs contributions sur le sujet de la biodiversité urbaine. Ce document catégorise ces contributions complétées de l'expertise de la LPO.

Sur les 42 contributions, la LPO a dégagé deux grands sujets : les habitats naturels (25) et les aménagements artificiels (17). Ces deux catégories ont été divisées en sous-catégories. Chacune de ces dernières est présentée dans ce rapport accompagnée de citations des participants au forum des contributions et de précisions de la LPO.

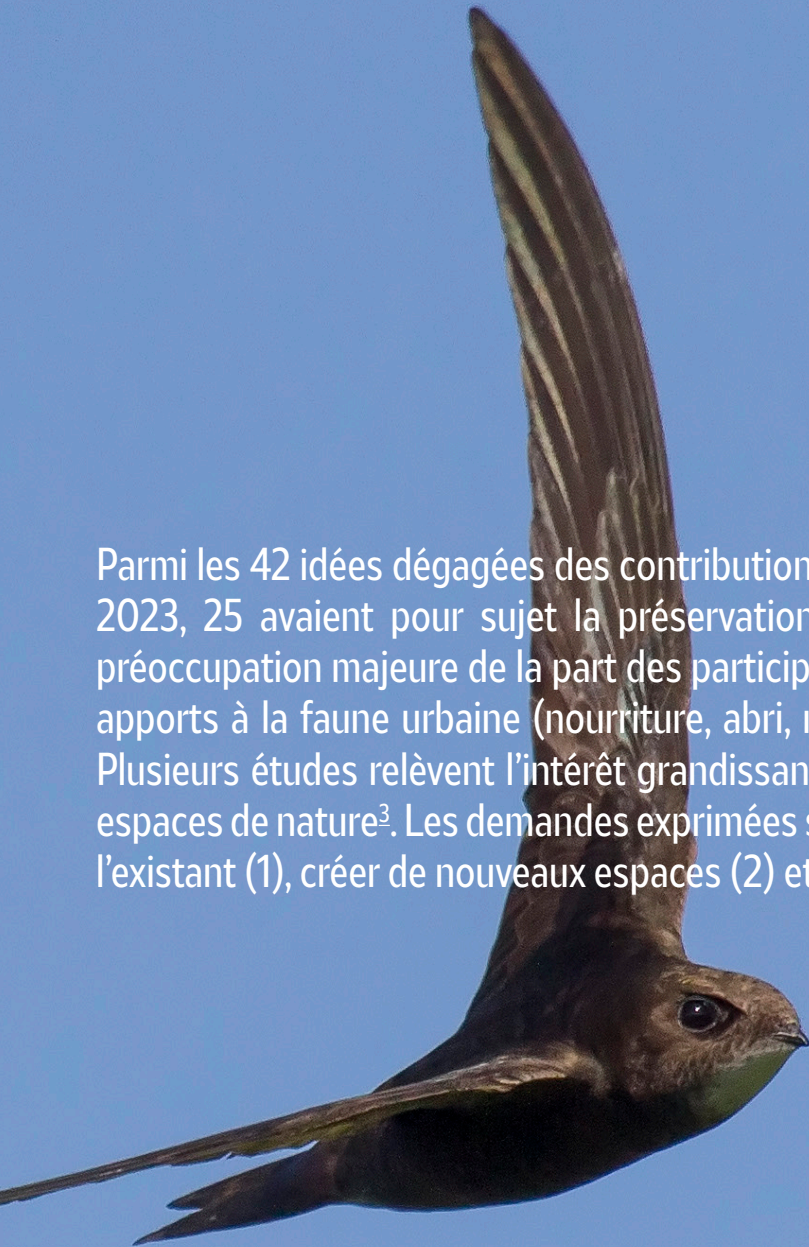
Contributions



Graphique des contributions du forum du 7 octobre 2023 © LPO Aquitaine

LES HABITATS NATURELS

Parmi les 42 idées dégagées des contributions des Béglais.es lors du forum du 7 octobre 2023, 25 avaient pour sujet la préservation ou la création d'habitats naturels. Cette préoccupation majeure de la part des participants peut s'expliquer non seulement par les apports à la faune urbaine (nourriture, abri, reproduction...), mais aussi au cadre de vie. Plusieurs études relèvent l'intérêt grandissant des Français.es pour la proximité avec les espaces de nature³. Les demandes exprimées sont de l'ordre de trois catégories : préserver l'existant (1), créer de nouveaux espaces (2) et adapter la gestion (3).



1. Préserver les habitats naturels existants

« Conserver les arbres et la biodiversité actuelle. »

« Conserver les espaces verts pour préserver des habitats. »

« Préserver les corridors écologiques. »

« 0 artificialisation. »

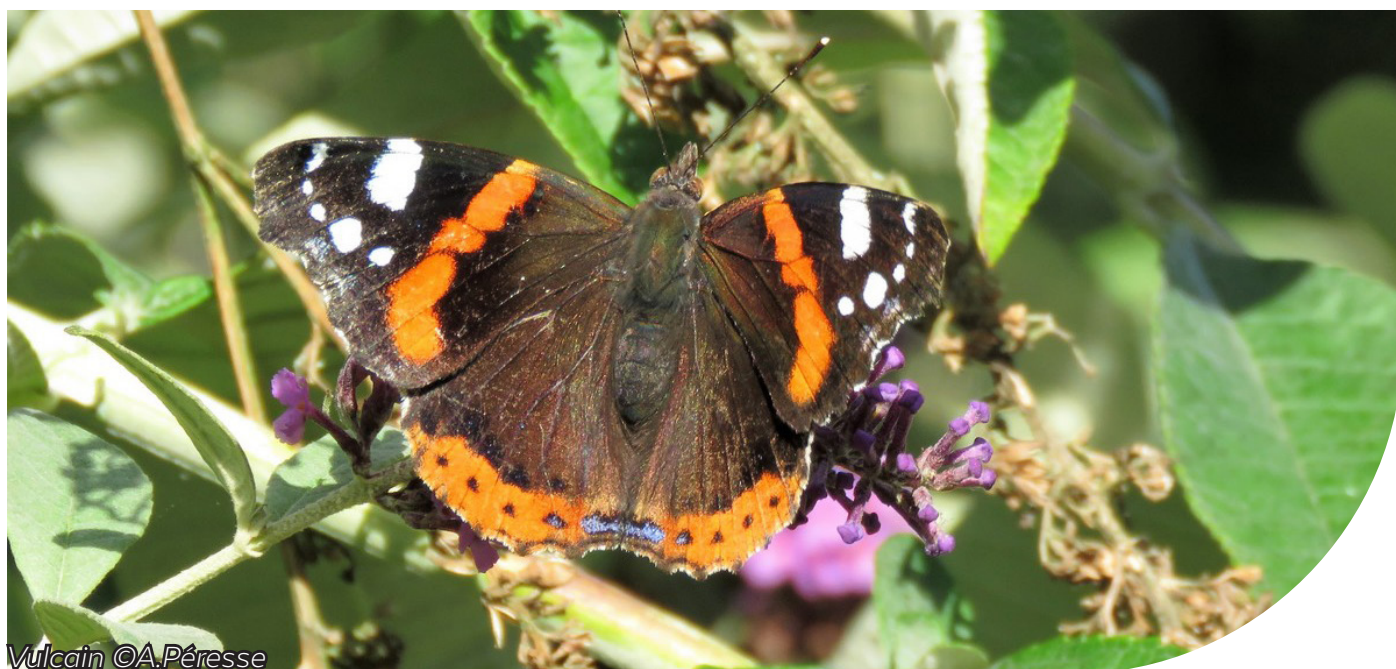
Le mot de la LPO

De manière générale, le milieu urbain est fortement artificialisé. Les espaces naturels, indispensables pour la flore et la faune sauvages, sont d'autant plus précieux qu'ils sont rares et perpétuellement menacés. Au fil des années, ces espaces acquièrent de nouvelles fonctionnalités, ce qui fait de leur préservation un enjeu majeur de protection de la biodiversité urbaine. Par exemple, un arbre qui vieillit est un arbre qui grandit et commence à former des cavités, ce qui offre davantage d'occasions pour des oiseaux de faire leurs nids. Pour cette même raison, il est préférable de préserver un espace naturel existant et de le laisser se développer plutôt que de le détruire, même si un nouvel espace est créé à sa place (d'autant que le résultat est toujours incertain).

Le secteur repéré par l'EPA pour le projet Euratlantique sur la commune de Bègles ne présente que très peu d'espaces naturels,

ce qui contribue à l'importance de leur préservation. Il s'agit principalement de terrains privés morcelés qui pourraient être connectés afin de créer de plus grands espaces dans lesquels il sera plus facile pour les espèces sauvages de circuler. À ce même titre, la préservation de l'espace arboré d'IBA constitue un enjeu majeur de préservation de la biodiversité sur le site du projet.

Les habitant.e.s de Bègles sont attaché.e.s à la préservation des espaces naturels de leur ville. Outre les apports pour la biodiversité, ils sont la source de services écosystémiques qui participent directement au cadre de vie, tels que le rafraîchissement de l'air et le stockage du carbone, de plus en plus recherchés dans un contexte de changements climatiques. De plus, les riverains d'espaces naturels s'attachent bien souvent à l'observation des espèces présentes.



Vulcain ©A.Péresse

2. Créer de nouveaux espaces naturels

« Avoir des espaces verts et de vrais arbres dans nos quartiers à espaces réguliers. »

« Végétaliser davantage le quartier. »

« Créer des mares pour compenser la perte des zones humides de Rives d'Arcins, pour rafraîchir l'air, limiter les inondations, stocker le carbone et attirer les prédateurs des moustiques, et bien sûr favoriser la biodiversité.»

« Créer des potagers à différents endroits. »

« Penser à des espaces sauvages. »

« Reconstituer et préserver les corridors écologiques. »

« Créer des abris, des zones à préserver, des mares provisoires et pérennes pour d'autres. »

« Restaurer des zones humides. »

« Rouvrir et renaturer l'Estey. »

Le mot de la LPO

La pression urbaine et les différents intérêts socio-économiques en présence relèguent souvent la nature au second plan de l'aménagement urbain. Pourtant, il est primordial de créer de nouveaux espaces naturels sans lesquels un accroissement des populations animales et végétales en déclin est impossible. Les jeunes animaux ayant atteint la maturité sexuelle ont besoin de nouveaux territoires pour se reproduire à leur tour. Ce phénomène concerne toutes les espèces, y compris celles dites liées au bâti, car elles dépendent elles aussi des espaces naturels, ne serait-ce que pour trouver de la nourriture. La création de nouveaux espaces, à travers le regroupement de petits espaces morcelés (comme des jardins privés de maisons individuelles) permet également de créer des corridors écologiques qui manquent cruellement au milieu urbain, malgré leur importance pour la circulation des espèces.

Le projet Euratlantique est une excellente opportunité pour remédier au manque d'espaces naturels du secteur de Bègles que l'EPA envisage d'aménager. Comme évoqué précédemment, la connexion des

nombreux jardins privatifs est une bonne piste d'action, de même que la désartificialisation d'anciens sites industriels. Des projets ambitieux, certes, mais à la hauteur des enjeux climatiques et de biodiversité actuels.

La création de nouveaux espaces naturels apporte des services écosystémiques similaires à la préservation des plus anciens. Un point supplémentaire réside dans la possibilité pour les riverain.e.s de participer à sa conception et sa création. Les habitant.e.s de Bègles ayant participé au forum des contributions en sont demandeurs, notamment à travers la création de potagers urbains. Un autre sujet soulevé est la compensation d'anciens espaces détruits, telles que les zones humides des rives d'Arcins. Certes, la destruction de ces dernières n'est pas due au projet Euratlantique mais celui-ci reste une belle opportunité de remédier aux conséquences subies par les Béglais.e.s (réchauffement de l'air, inondations,, destruction d'habitats des prédateurs naturels des moustiques, etc.).

3. Adapter la gestion de la végétation

« Importance d'espaces verts, avec de la végétation ciblée et adaptée pour attirer les insectes (abeilles, papillons...), les oiseaux, etc. »

« Végétation belle et utile. »

« Symbiose entre hérisson et jardinier, à encourager. »

« Penser à des plantes pour les pollinisateurs en privilégiant les essences locales. »

« Penser à des espaces sauvages (végétation spontanée), gestion différenciée. »

« Planter des essences locales. »

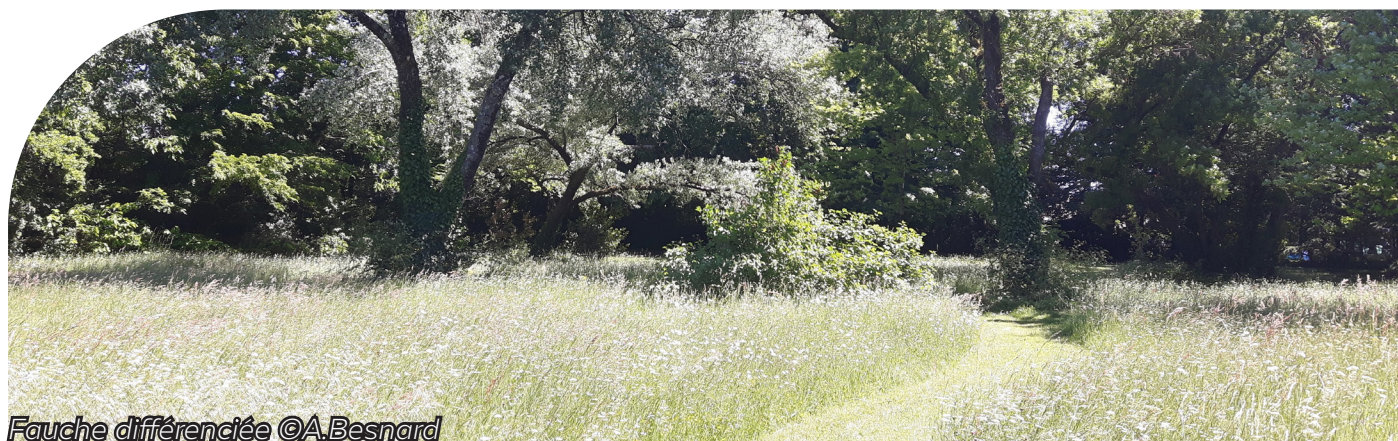
Le mot de la LPO

Dès lors qu'ils sont en contact direct avec les activités humaines et les équipements publics, les espaces naturels font l'objet d'une gestion. Différents modes plus ou moins favorables à la biodiversité existent (paysagère, écopaysagère, différenciée, etc.). Une gestion adaptée aux besoins de la faune et de la flore sauvages accorde un maximum de fonctionnalités écologiques. Par exemple, la plantation d'essences végétales d'origine locale favorise la biodiversité (les animaux, notamment les pollinisateurs, ont évolué en parallèle à ces plantes auxquelles ils sont adaptés) tout en réduisant les contraintes d'entretien (une essence adaptée au sol et au climat locaux demande moins d'irrigation). De même, l'application d'une gestion différenciée qui suppose plusieurs hauteurs de fauche de l'herbe permet d'associer les usages : herbe courte pour l'agrément ou alors herbe haute pour les réservoirs de biodiversité. Les zones humides sont également concernées car un entretien inadapté peut mener à leur

fermeture, notamment à cause de la prolifération de plantes exotiques envahissantes. De manière générale, un entretien intensif des espaces naturels conduit à la perte de fonctionnalités écologiques.

Au moment de l'écriture de ces lignes, il est impossible de savoir quelles seront la nature et la superficie des espaces naturels du secteur de Bègles aménagé par l'EPA. Dans tous les cas, leur entretien devra être limité au minimum nécessaire à la sécurité et à la santé publiques, tout en étant concilié aux usages en présence.

Une diversité de gestion des espaces naturels apporte une diversité de milieux et donc de fonctionnalités écologiques (pour les espèces sauvages) et de services écosystémiques (pour les humains). Cela permet également d'adapter les interventions des gestionnaires à la réalité du terrain et des usages.



Fauche différenciée ©A.Besnard

LES AMÉNAGEMENTS ARTIFICIELS



Parmi les 42 idées dégagées des contributions des Béglais.es lors du forum du 7 octobre 2023, 17 avaient pour sujet la mise en place d'aménagements artificiels destinés à répondre aux besoins de la biodiversité. À défaut de suffisamment d'espaces naturels gérés convenablement, ces aménagements constituent une solution de substitution satisfaisante. Dans cette partie les contributions peuvent être réparties dans trois catégories : créer des gîtes et nichoirs artificiels (1) et adapter le bâti et les surfaces artificialisées (2).



1. Créer des gîtes et nichoirs artificiels

« Proposer des ateliers de sensibilisation de l'intérêt des nichoirs en ville, ateliers fabrication nichoirs chauve-souris ou oiseaux, intégrer des sites à chauve-souris dans les futurs bâtis. »

« Installer des hôtels à insectes et des nichoirs en ville. »

« Créer des habitats pour les chauve-souris (gîtes, maternités sur les toits terrasses des immeubles). »

Le mot de la LPO

Les gîtes et les nichoirs artificiels sont des aménagements destinés à compenser le manque d'habitats naturels. Ils ne peuvent en aucun cas remplacer la cavité d'un arbre ou l'anfractuosité d'un mur en pierre. Les besoins sont aussi divers que les espèces. Il convient d'ailleurs de disséminer de petits gîtes à insectes spécifiques plutôt que de les concentrer au sein d'un même « hôtel » qui ressemble davantage à un buffet pour parasites et prédateurs. Les chauve-souris, au cycle de vie si particulier, ont des besoins variables selon la saison (hibernation en hiver, élevage des jeunes en été, transition au printemps et en automne...). Les oiseaux, quant à eux, n'utilisent les nichoirs que pour nicher (et encore, cela ne concerne que certaines espèces dites cavicoles qui investissent chacune des modèles de nichoirs différents). L'installation de gîtes et de nichoirs est une aide bienvenue mais loin d'être la panacée.

Quel que soit l'aménagement qui sera apporté au secteur de Bègles concerné par le projet Euratlantique, la priorité doit revenir à la préservation et la création d'espaces naturels convenablement gérés (tel que traité dans la partie précédente). Cependant, des aménagements d'appoint peuvent être conçus pour soutenir les populations faunistiques sauvages présentes, notamment au moment des travaux. L'installation de gîtes et de nichoirs artificiels s'accompagne systématiquement d'un suivi naturaliste afin d'en vérifier l'efficacité et d'en tirer de précieuses leçons.

Le taux d'occupation des gîtes et des nichoirs artificiels est souvent surestimé. En revanche, leur intérêt pédagogique a tendance à être sous-estimé. Les Béglais.e.s peuvent participer à la création et l'installation d'aménagements de compensation ou d'appoint. Non seulement il s'agira d'une occasion de les sensibiliser et de les éduquer sur les espèces concernées, mais aussi de les impliquer dans le suivi.



Moineau domestique ©B.Deceuninck

2. Adapter le bâti

« Adapter le bâti pour permettre l'accueil des oiseaux. »

« Faire en sorte de laisser passer les hérissons dans les espaces verts. »

« Favoriser les infrastructures publiques sur la zone. »

« Penser à créer des passages pour les hérissons dans les clôtures, tunnels pour qu'ils puissent passer sous les routes très passantes. Panneaux réfléchissants pour alerter les automobilistes nocturnes et faire en sorte qu'ils lèvent le pied pour ne pas les écraser. »

« Penser aux pollutions lumineuses pour les oiseaux, insectes, chiroptères. »

Le mot de la LPO

En plus de détruire des espaces naturels, les bâtiments représentent bien souvent des obstacles pour la faune et la flore sauvages. Les bâtiments lisses ne permettent pas la nidification de nombreuses espèces. Les surfaces vitrées provoquent des collisions parfois mortelles. La lumière artificielle perturbe le cycle de vie d'espèces diurnes comme nocturnes. Les dérangements sont variés, tout comme les solutions à mettre en place pour y remédier. Les connaissances en la matière continuent de s'étoffer et chaque projet d'aménagement de grande ampleur est l'occasion d'acquérir de nouveaux retours d'expérience. En effet, certaines solutions nécessitent une réflexion à une échelle plus grande qu'un bâtiment. C'est notamment le cas des passages pour les hérissons qui ont besoin de parcourir plusieurs kilomètres chaque nuit pour se nourrir et trouver des partenaires au moment de la reproduction.

Les solutions à mettre en place au secteur de Bègles aménagé par le projet Euratlantique dépendront des détails du projet. Des réflexions devront être menées dès la phase de conception à plusieurs échelles : pour chaque bâtiment, chaque ensemble de bâtiment et même au niveau du secteur en lui-même.

Les solutions techniques destinées à adapter le bâti aux besoins de la biodiversité sont pensées de sorte à se concilier avec les usages et les activités humaines. Les Béglais.e.s ayant contribué au forum du 7 octobre demandent d'ailleurs eux-mêmes que ces aménagements soient mis en place, qu'ils profitent aux oiseaux, mammifères ou aux insectes. Il en résultera un écosystème urbain en bonne santé qui aura des répercussions positives sur le cadre de vie des habitants et autres usagers.



Hérisson d'Europe ©M.Wohrel

BIBLIOGRAPHIE

1 Page du Club U2B sur le site de la LPO : <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/nature-en-ville/club-u2b>

2 Programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs) : https://www.vigienature.fr/sites/vigienature/files/atoms/files/syntheseoiseauxcommuns2020_final.pdf

3 Pour n'en citer qu'une, « *Ville en vert, ville en vie : un nouveau modèle de société* » réalisée par l'UNEP et l'IFOP en 2016, consultable [ici](#)



Agir pour la biodiversité

CONTACT :

Bernès Lucas

Chargé de mission Nature en ville

07.81.64.34.57 / lucas.bernes@lpo.fr

LPO Aquitaine

05.56.91.33.81

433, chemin de Leysotte 33140 Villenave d'Ornon

www.lpo.fr